

ALPRO APPELLE L'UNION EUROPÉENNE A RENONCER AUX RESTRICTIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES PRODUITS VÉGÉTAUX

22 février 2021 — Le Conseil européen, le Parlement européen et la Commission européenne vont discuter en mars de la possibilité d'interdire des expressions comme « alternatives au yaourt », « ne contient pas de lait » ou des termes comme « crémeux » pour décrire les alternatives végétales aux produits laitiers (aussi connu sous le terme « Amendement 171 »). Alpro, ENSA (European Plant-based Foods Association) et 92 autres organisations (European Alliance for Plant-based Foods) invitent les États membres du Parlement et de la Commission à s'opposer à l'amendement 171 dans une lettre commune. Celui-ci irait à l'encontre de l'intérêt des consommateurs européens en termes de communication transparente, de concurrence loyale et d'ambitions climatiques qui incluent un régime alimentaire durable à base de plus de produits végétaux. De plus, Alpro est persuadé que ces restrictions supplémentaires perturberont la compréhension du consommateur quant aux différentes options possibles et que celui-ci sera limité dans sa capacité à faire un choix éclairé, alors que se nourrir de plus de produits végétaux est une étape importante pour vivre de manière plus durable, et c'est crucial pour le futur de notre planète.

Les forces motrices derrière la révolution alimentaire

La mission d'Alpro est de changer les habitudes alimentaires au mieux, et de contribuer à la « révolution alimentaire » globale : un mouvement qui vise à promouvoir le fait de manger et de boire de manière plus saine et plus durable. La mission de l'entreprise « Feed our Future with Plants » en dit long. Le challenge est de s'assurer que la planète continue de produire de la nourriture saine et de rendre les produits végétaux accessibles et disponibles pour tous. C'est pourquoi Alpro s'efforce d'offrir aux consommateurs un large choix de produits végétaux qui s'intègrent parfaitement à un régime végétalien ou flexitarien en fournissant les informations nécessaires pour faire des choix alimentaires éclairés. Alpro continue notamment de travailler pour arriver à un impact zéro dans le cadre de ses opérations en réduisant son empreinte carbone, la quantité d'eau utilisée et le gaspillage en collaborant, par exemple, avec WWF sur la gestion d'eau dans le cadre des objectifs fixés par son programme 'One Planet'¹.

Sue Garfitt, Directrice Générale d'Alpro et Présidente de la European Plant-based Foods Association, explique : « Des millions de personnes sont de plus en plus conscientes des bénéfices d'un régime végétalien, tant pour elles-mêmes que pour la planète. La mission d'Alpro est de promouvoir davantage les régimes flexitariens. Nous voulons proposer de plus en plus de choix, de variétés et de goûts aux consommateurs. Je suis convaincue que les responsables politiques commencent eux aussi à reconnaître l'importance et l'urgence d'une transition vers un système alimentaire plus durable, en accord avec la nature plutôt que contre celle-ci. C'est pourquoi nous demandons aux institutions européennes de défendre la position de la Commission et de rejeter l'amendement 171, car le cadre légal actuel est suffisant lorsqu'il est bien appliqué. »

Un cadre légal déjà en place, l'amendement 171 est considéré comme une réglementation excessive sans impact positif

Le cadre légal actuel européen fournit déjà une réglementation claire, depuis plus de 30 ans, quant à l'utilisation des termes laitiers. Par exemple, des noms comme « lait de soja » ou « fromage végétarien » ne sont pas autorisés au sein de l'UE. L'amendement 171 n'est pas une simple modification de ces réglementations étant donné qu'il imposera des restrictions supplémentaires qui sont inutiles, excessives et contre-productives.

¹ Plus d'informations sur notre collaboration avec WWF : <https://www.alpro.com/befr/bon-pour-la-planete/>

Interprétés dans leur sens le plus strict, ces changements pourraient même impacter les pratiques commerciales comme l'utilisation de termes « crémeux » et « à la texture beurrée » pour informer le consommateur sur le goût et la texture du produit végétal. L'utilisation d'illustrations (par exemple, une image d'une boisson végétale blanche versée dans un verre) et l'emballage des produits végétaux qui sont aussi utilisés pour les produits laitiers pourraient également être impactés.

Alpro appelle donc la Commission européenne, le Parlement et les états membres à s'opposer à l'amendement 171, car :

- 1) **Le cadre légal existant est très clair**, et l'amendement 171 limiterait de manière importante les informations fournies aux consommateurs sur les produits végétaux. Dans le contexte de la stratégie F2F (Farm to Fork)² et avec la volonté des consommateurs de se diriger vers un régime flexitarien, Alpro ne pense pas qu'ajouter de nouvelles restrictions sur la « dénomination » des produits végétaux va permettre une meilleure compréhension de la part du consommateur, elles ne permettront pas non plus de fournir aux consommateurs des informations plus claires, plus pertinentes ou plus utiles. Au contraire, Alpro est persuadé que ces restrictions vont perturber la compréhension de l'offre et limiter la possibilité de faire un choix en étant bien informé.
- 2) **Les consommateurs seront privés d'informations importantes** en ce qui concerne la pertinence des produits végétaux dans leur régime, par exemple l'interdiction de mots comme « sans lactose », « sans lait » ou en faisant des comparaisons entre les produits laitiers et ses alternatives sur, par exemple, les valeurs nutritionnelles ou de durabilité.
- 3) **Ces dispositions discriminent injustement les produits végétaux** qui sont consommés alternativement aux produits laitiers.
- 4) **L'amendement 171 n'a pas fait l'objet d'une analyse d'impact** ; Alpro considère que l'impact négatif sur ses consommateurs, l'environnement et le secteur de l'alimentation végétale serait disproportionné par rapport à son objectif légitime.
- 5) **L'amendement 171 serait contradictoire à la réglementation européenne 1169/2011 Food Information to Consumers (FIC Regulation)** ; cela créera à terme une plus grande incertitude juridique que les règles actuelles déjà en place.

Alpro défend les produits végétaux

Alpro invite les institutions européennes à être cohérentes par rapport à la stratégie F2F et à s'opposer à l'amendement 171 afin de promouvoir les options végétaliennes possibles de manière juste et informative. Sans démonstrations de l'impact positif que l'amendement 171 pourrait avoir, Alpro invite les responsables politiques à ne pas mettre en place des restrictions inutiles qui défavoriseraient de manière disproportionnée et injustifiée les entreprises et les marques qui proposent des produits végétaux et empêcheraient la diffusion d'informations précieuses aux consommateurs.

La transition vers un régime flexitarien contribue au futur de la planète, et les consommateurs méritent de faire des choix en connaissance de cause. Alpro est fier de sa transparence par rapport à ses produits, et continuera à se battre pour cela en facilitant autant que possible l'intégration de produits végétaux dans les habitudes quotidiennes des consommateurs.

[Rejoignez la conversation sur Instagram, Facebook et Twitter !](#)

À propos d'Alpro:

Fière d'être la pionnière des aliments et des boissons d'origine végétale, Alpro crée depuis 40 ans de délicieuses alternatives végétales au lait, aux yaourts, à la crème, à la crème anglaise, aux desserts et

² La stratégie "Farm to Fork" est la pierre angulaire du "Green Deal" européen qui vise à faire de l'Europe le premier continent climatiquement neutre d'ici 2050. Elle relève les défis des systèmes alimentaires durables et reconnaît les liens entre des personnes en bonne santé, des populations saines et une planète saine.

à la crème glacée à base de soja non GM, de noix de coco, d'amandes, de noisettes, de riz ou d'avoine. Alpro, qui fait partie de Danone, a son siège principal à Gand (Belgique) et compte trois sites de production en Belgique, en France et au Royaume-Uni. Alpro commercialise ses produits en Europe et dans le reste du monde et contribue au développement des aliments d'origine végétale.

Depuis 1980, Alpro poursuit un seul et même but: être pionnier d'une alimentation plus saine et d'un mode de vie durable. Depuis 2018, Alpro est certifiée B Corp pour ses efforts continus visant à associer ses objectifs sociaux et environnementaux à sa réussite financière. Alpro va maintenant plus loin dans son ambition en dévoilant une nouvelle promesse de santé et de durabilité : « Feeding our future with plants ». En concentrant ses engagements sur deux thèmes, à savoir la santé et la planète, Alpro veut promouvoir une transition mesurable vers une alimentation plus végétale d'ici à 2025.

Pour plus d'informations : www.alpro.com

Contact:

Ann De Jaeger - VP General Counsel & Head of Corporate Affairs
+32 475 20 13 44 - ann.dejaeger@alpro.com